



## Rachat part indivision démarche notaire

Par **cyralion**, le **29/01/2015** à **18:53**

Bonjour à tous,

Je suis en indivision avec ma sœur sur une propriété familiale. Je lui rachète sa part, et nous sommes mis d'accord que je la réglerai le jour où j'ai vendu ma résidence principale.

qu'elle démarche faut il entreprendre auprès du notaire ?

serai je propriétaire à 100 % après signature chez le notaire, ou bien devrais-je attendre que je règle pécuniairement ma sœur.

Combien me coûteras environs les frais de notaire?

Merci d'avance pour votre aide

"Sèmes un acte, tu récolteras une habitude;  
Sèmes une habitude, tu récolteras un caractère;  
Sèmes un caractère, tu récolteras une destinée"  
Dalai Lama

Par **moisse**, le **29/01/2015** à **19:47**

Bonsoir,

[citation]qu'elle démarche faut il entreprendre auprès du notaire [/citation]

Lui dire exactement la même chose qu'ici, et qu'il prépare la mutation selon vos souhaits.

[citation]serai je propriétaire à 100 % après signature chez le notaire[/citation]

Oui.

Le paiement n'est qu'un mode de crédit. Par contre il est possible que le notaire prévoit des suretés (hypothèque par exemple) pour la cas où vous auriez un trou de mémoire ou de finances, ce qui revient au même en pratique.  
Les frais de notaire et les droits de mutation sont calculés en grande partie ad valorem.

Par **aguesseau**, le **29/01/2015** à **20:07**

bsr,  
il est possible que votre soeur exige que le transfert de propriété se fasse au moment ou vous réglerez en totalité la somme due.  
la condition indiquant que vous paierez qu'à la vente de votre résidence principale n'est à mon avis pas valable puisque elle dépend uniquement de vous, c'est une condition purement potestative.  
cdt

Par **moisse**, le **30/01/2015** à **08:17**

Bonjour,  
Il n'est pas possible de réserver la propriété jusqu'à parfait paiement, il s'agit d'un bien immeuble.  
La condition de réalisation peut être validée si elle est accompagnée d'une limite raisonnable dans le temps.